



L'essentiel du CHSCT de l'ADPP SUD

CHSCT DU 9 juin 2010

parce qu'un jour, vous serez concernés...

Présentation de Monsieur FARCY, nouveau DUO sur l'ADPP en remplacement de Monsieur GUELAFF.

Point sur les ouvertures exceptionnelles

Il reste des questions concernant les dates d'ouvertures sur certaines boutiques, nous ne connaissons pas toutes les dates précises surtout dans les centres commerciaux.

Monsieur Farcy s'engage à demander aux RB et RS des agences concernées des remontées plus précises sur les dates d'ouverture.

Un courrier spécifique sera envoyé au secrétaire du CHSCT pour prévenir des éventuelles modifications des dates d'ouverture.

Par ailleurs, une différenciation plus précise sera faite entre les jours fériés et les dimanches.

Suivi des agressions et accidents de travail + bilan

1) Suivi

Un grand nombre d'agressions en boutique fait suite à des problèmes de process internes. Les clients sont " baladés " entre les divers services téléphoniques et finissent souvent excédés en boutique faute d'avoir vu leur cas solutionné.

Monsieur Farcy signale que les process vont de nouveau être améliorés en concertation avec les UAT, AVSC et CCO pour plus de cohérence au niveau DT. Il reconnaît que cela devient nécessaire.

Le CHSCT demande que l'analyse des fiches accidents devrait être plus approfondie et ces fiches devraient bénéficier d'un meilleur suivi dans le temps.

Monsieur Farcy demandera qu'une nouvelle sensibilisation des RB va être faite pour que les fiches Se- quoris soient remplies. Néanmoins, il reste une difficulté pour définir les agressions verbales (vers l'en- treprise, vers la personne). Une formation à la gestion des clients difficiles va être mise en place. Un groupe de travail spécifique va être constitué pour travailler sur ce sujet.

Il signale que les agences FT ne sont pas connues pour être des lieux d'agressions plus ciblés que d'autres commerces. 1/3 des agressions n'ont pas de causes immédiatement identifiées. La courbe des agressions est en décline depuis le second semestre 2009 et les process ont été améliorés. La présence régulière de vigils dans les agences ou à proximité (CC) a permis d'éviter l'aggravation des agressions.

Le CHSCT insiste sur le fait qu'il doit y avoir une réelle prise en compte des agressions au quotidien, car un certain nombre d'agressions ne sont pas déclarées.

2) Bilan des accidents

Les accidents les plus fréquents restent ceux liés au trajet. Toutefois, le médecin du travail voudrait un meilleur tracé de l'arbre des causes d'accident. Les fiches actuellement disponibles sont d'autre part peu adaptées au travail de l'ADPP.

Monsieur Farcy est d'accord pour étudier la mise en place de fiches accidents spécifiques sur AD. Par ailleurs les formations à la sécurité routières vont être réactualisées et reproposées.

Pour la CFE-CGC/UNSA, nous constatons une recrudescence des accidents dans toutes les entités. Il faudrait se poser la vraie question du « pourquoi » ? N'y-aurait-il pas une augmentation significative de la fatigue et du stress des salariés de l'AD qui doivent pallier au quotidien au manque d'effectifs ?

Consultation sur le Bilan des HSCT 2009

Les chiffres des embauches et des départs ne sont pas très lisibles. Un responsable communication vient d'être recruté et l'équipe communication sera renforcée.

Vote : 4 pour; 1 abstention; 0 contre. le bilan HSCT est approuvé.

Rapport d'activité de la médecine du travail

Le médecin du travail rappelle que le respect des visites médicales périodiques permet au salarié de se protéger.

La Direction rappelle que les salariés sont tenus d'honorer les rendez-vous pris auprès du médecin du travail (sauf cas de force majeure). S'ils ne respectent pas leur engagement, ils encourent des sanctions. A partir du moment où le salarié ne s'excuse pas ou n'annule pas la visite, il sera considéré comme étant en absence irrégulière et encourra une demande d'explication.

Point sur les travaux

Les travaux de refreshing en agence sont la plupart du temps réalisés par DVD avant que le CHSCT soit informé. Pour les mises au concept Net, les membres du CHSCT seront invités avant le début des travaux.

Le CHSCT demande que les membres du Comité puissent assister directement à l'avancement des travaux sur les chantiers.

La Direction s'engage à mieux prendre en compte les conditions de travail lors des prochaines prévisions de travaux.

Les membres du CHSCT notent la bonne volonté de Monsieur Farcy pour rétablir un meilleur dialogue et seront vigilants sur le respect de ses engagements.

Contact

RS CHSCT: Patrick MASGONTY

Site: <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org>